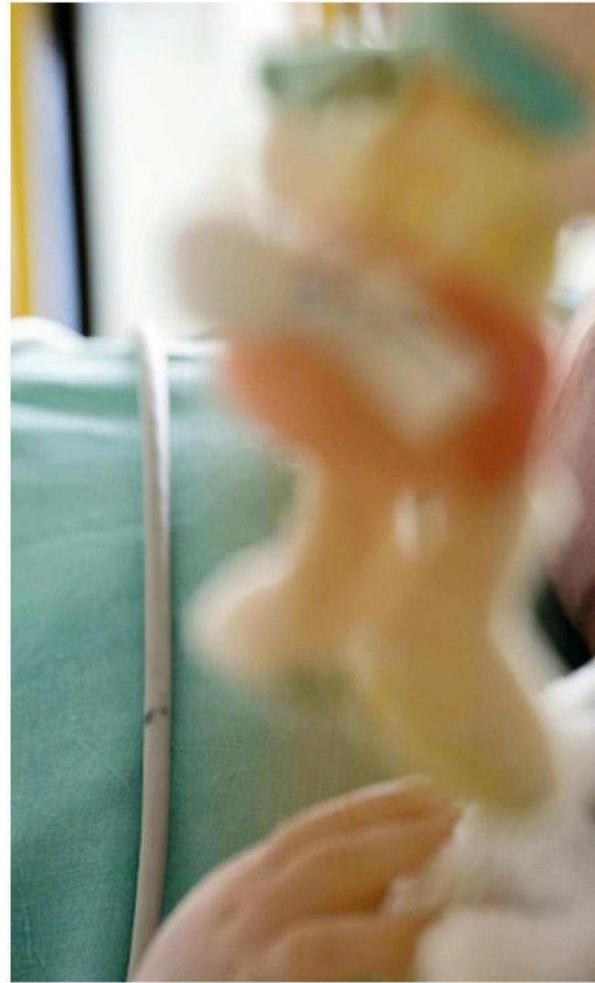


- De nombreux nourrissons accablés par la grippe sont actuellement hospitalisés.
- Bien trop peu de mères se font vacciner pendant leur grossesse en Belgique.
- Cette vaccination chez les enfants n'est pas à l'ordre du jour dans notre pays.



Même dans les groupes à risque, la couverture vaccinale contre la grippe

Faut-il vacciner contre la grippe tous les enfants dès l'âge de 2 ans ?

Particulièrement sévère cette année post-Covid, la grippe saisonnière n'a pas encore dit son dernier mot pour l'hiver en cours. Parmi les personnes accablées, de nombreux (jeunes) enfants sont aujourd'hui hospitalisés, comme en témoigne le P^r David Tuerlinckx, chef du service pédiatrie, maladies infectieuses de l'enfant au CHU Dinant Godinne, confronté à cette réalité dans sa pratique clinique. Alors que la Haute Autorité de santé (HAS) en France a recommandé tout récemment d'élargir la vaccination contre la grippe saisonnière aux enfants sans comorbidités à partir de 2 ans, rejoignant ainsi plusieurs pays, on peut s'interroger sur la situation et les intentions à ce niveau en Belgique.

En tant que coprésident de la section vaccins du Conseil supérieur de la santé (CSS), le pédiatre infectiologue est clair : "Étendre la vaccination contre la grippe aux enfants sans comorbidités n'est pas une priorité à l'heure actuelle, du moins pour la saison 2023-2024, dans notre pays", même si le sujet a été discuté en 2015 quand s'est posée la question de l'introduction sur le marché belge du vaccin intranasal Fluenz Tetra, un vaccin tétravalent qui contient des antigènes de quatre souches virales de la grippe. "À l'époque, l'avis des experts n'était pas vraiment en faveur de la vaccination des enfants, nous dit le pédiatre. C'est

vraisemblablement la raison pour laquelle ce vaccin nasal n'a pas été mis sur le marché belge et il ne l'est d'ailleurs toujours pas."

Les bonnes raisons de vacciner

En Belgique, la vaccination contre la grippe chez les enfants n'est à ce jour recommandée que dans les groupes à risque. À savoir les petits de plus de six mois ayant des problèmes pulmonaires, cardiaques, hépatiques, rénaux, neurologiques, immunitaires, métaboliques... "Même dans ces groupes, la couverture n'est pas optimale", regrette le pédiatre infectiologue, admettant "qu'il n'y a pas une véritable culture de la vaccination grippe chez l'enfant dans notre pays".

En Europe, plusieurs États (Royaume-Uni, Autriche, Finlande, Irlande, Pologne, Slovaquie, Lettonie, Slovaquie...), dont désormais également la France, recommandent – et donc remboursent – pourtant cette vaccination chez les enfants sans comorbidités. Et cela, parfois même dès l'âge de 6 mois dans plusieurs pays. Ce qui n'est en l'occurrence pas le cas en France où la HAS précise que "la recommandation ne concerne pas les enfants âgés de moins de deux ans car l'intégration de cette vaccination au calendrier vaccinal soulève des questions d'acceptabilité et le manque de données probantes sur l'efficacité dans cette tranche d'âge".

Pour quelles raisons, dès lors, les pays cités conseillent-ils ce vaccin chez les petits ? Il y en a principalement trois, répond le P^r Tuerlinckx : "Plusieurs études montrent que le taux d'hospitalisation pour la grippe des enfants de moins d'un an, et surtout de moins de 6 mois, est quasi aussi élevé que celui des plus de 65 ans. La deuxième raison est que les jeunes enfants, et surtout ceux aux alentours de 4-5 ans, sont de véritables réservoirs de virus et donc des vecteurs de transmission. Ils peuvent être porteurs parfois pendant deux à trois semaines. De ce fait, ils transmettent le virus aux parents, grands-parents, etc. Enfin, la troisième raison est que les enfants d'âge scolaire représentent un groupe important de patients affectés par le virus de la grippe, qui consulte en médecine ambulatoire générale ou en salle d'urgence pédiatrique."

Autant de motifs qui font que les pays bougent et recommandent de plus en plus la vaccination pour les jeunes enfants, avec des effets directs chez les petits patients et indirects chez les adultes.

Vacciner la femme enceinte

Recommander la vaccination contre la grippe dès l'âge de 2 ans, comme vient de le faire la France, serait donc une bonne idée ? "Oui, estime le coprésident de la section vaccination du CSS, mais ils ratent la pré-

vention de l'hospitalisation chez les tout-petits."

Cela dit, il reste une très bonne façon de protéger ce groupe d'âge contre la grippe, souligne le pédiatre : "Nous déplorons la faible couverture vaccinale contre l'influenza chez les femmes enceintes. En Fédération Wallonie-Bruxelles, elle s'avère en effet très mauvaise (environ 15%). Or, non seulement les femmes enceintes figurent dans le groupe à haut risque mais en plus, en se faisant vacciner, elles assurent la protection contre la grippe de leur enfant certainement jusqu'à l'âge de six mois et, si elles allaitent, des études indiquent que la protection pourrait même durer un an. Tous les nourrissons de moins de six mois qui sont pour le moment hospitalisés dans notre service sont des petits patients dont la maman n'a pas été vaccinée pendant la grossesse. Dans une stratégie de vaccination, ce groupe-là doit être prioritaire sur les enfants."

D'ailleurs, on est en principe censé vacciner contre la grippe l'entourage des enfants de moins de six mois, pour lequel le vaccin est remboursé.

Pourquoi une limite à deux ans ?

Pourquoi certains pays ont-ils mis la limite à deux ans ? "Parce que le vaccin Fluenz Tetra, qui est un vaccin vivant atténué et qui a le gros avantage de pouvoir être administré en spray nasal, n'est enregistré que pour les enfants à partir de 2 ans. De plus, bien que très



pe n'est pas optimale en Belgique.

efficace, il comporte des contre-indications comme les personnes immunodéprimées, sous cortisone à haute dose, les patients avec un asthme sévère... Les pays qui recommandent la vaccination dès six mois administrent donc le vaccin inactivé, par injection, qui est identique pour l'enfant et pour l'adulte. Or, si l'on veut recommander une vaccination de masse, comme c'est le cas au Royaume-Uni, pour des raisons pratiques, le vaccin intranasal semble être la solution prioritaire."

Quant aux contre-indications du vaccin classique contre la grippe, "elles sont quasi inexistantes, assure le spécialiste, si ce n'est les contre-indications classiques. Ce vaccin est tout à fait inoffensif. Quoi qu'il en soit, on est dans un mouvement où la vaccination contre la grippe va vraisemblablement être élargie dans les années à venir. Et cela d'autant plus que l'on paie cette année les effets post-Covid. Par exemple au mois de décembre, on a enregistré le plus grand nombre d'infections sévères à pneumocoque depuis que ces infections sont rapportées. Une des raisons en est la grippe dans la mesure où elle est le lit du pneumocoque."

Quant à savoir si un cumul de vaccins n'est pas problématique, la réponse est "non", selon ce médecin. "Tout est dans une bonne communication. Bien expliquer l'intérêt des vaccins permettra de mieux les accepter."

Laurence Dardenne



Dr David Tuerlinckx

Pédiatre infectiologue, chef du service pédiatrie, maladies infectieuses de l'enfant au CHU Dinant Godinne et coprésident de la section vaccins du Conseil supérieur de la santé

Donner son sang après 65 ans : la fausse bonne idée ?

■ Le Conseil supérieur de la santé vient d'émettre de nouvelles recommandations.

Tout au long de l'année, et plus encore en périodes de vacances, le service sang de la Croix-Rouge de Belgique lance des appels de sensibilisation pour recruter de nouveaux donneurs, y compris de plasma, sont périodiquement organisés. Si ces initiatives se répètent, c'est que notre pays doit de plus en plus souvent faire face à des pénuries aiguës de sang de groupes sanguins spécifiques.

C'est dans ce contexte qu'à la demande du ministre de la Santé publique, le Conseil supérieur de la santé (CSS) a réexaminé les dernières données scientifiques disponibles pour, le cas échéant, envisager de relever l'âge maximal du premier don de sang et donc élargir le groupe des candidats donneurs. Un état des lieux dont les conclusions ont été rendues publiques ce mercredi.

À la question de savoir si, oui ou non, il convenait d'encourager le don de sang des personnes de plus de 65 ans, la réponse est non, pour les auteurs de ce travail, même si "en théorie, dans notre société, davantage de personnes vivent en bonne santé jusqu'à un âge avancé. [...] Il est préférable d'intensifier les campagnes de recrutement ciblant les populations plus jeunes".

Risques pour le donneur et le receveur

Le CSS avance plusieurs arguments. D'une part, il y va de l'intérêt des donneurs bien intentionnés, et en particulier les primo-donneurs plus âgés ici visés. "Chez les nouveaux donneurs de sang seniors, les réactions modérées à graves, telles que des évanouissements ou des convulsions, sont plus fréquentes", souligne le CSS. De tels événements peuvent provoquer un émoi profond tant chez le donneur lui-même que chez le personnel de collecte, mais aussi chez les autres donneurs présents (lors de la collecte), qui pourraient être peu enclins à revenir." Par ailleurs, "chez les personnes âgées, le rétablissement prend parfois plus de temps".

D'autre part, il y va de l'intérêt du receveur. "De toute évidence, la survenue d'éventuels problèmes de santé chez les receveurs de sang provenant de donneurs seniors réguliers devrait être mieux documentée en Belgique", précise avant tout le CSS, indiquant que "des études sur le risque de transmission interhumaine par transfusion sanguine de certaines maladies neurodégénératives, tout comme de certains cancers, sont en cours."

S'il est donc prématuré de se prononcer à ce sujet, "on sait par contre que le nombre de personnes touchées par ces maladies augmente rapidement entre 65 et 70 ans", poursuit le CSS. Asymptomatiques au début, ces pathologies ne sont donc généralement pas mentionnées au médecin lors de la collecte. D'autre part, "chez les seniors, les syndromes dans lesquels la maturation des cellules sanguines est gravement perturbée, sont également plus fréquents. Par conséquent, la qualité fonctionnelle des globules rouges, plaquettes et/ou globules blancs peut être altérée". À ce propos, le CSS rappelle que "la sécurité de la chaîne transfusionnelle doit en tout état de cause rester la priorité absolue".

Prudence

Aujourd'hui, la réglementation belge dispose que "les personnes entre 60 et 65 ans révolus qui n'ont jamais donné

de sang sont autorisées à donner, moyennant une évaluation positive réalisée par le médecin du point de collecte selon des critères bien définis. [...] Les personnes de 66 ans ou plus qui ont déjà donné du sang au moins une fois, peuvent continuer à le faire sous réserve d'un accord médical et que le dernier don remonte à moins de trois ans". En conclusion, le Conseil recommande la prudence dans le relèvement de l'âge maximal pour le don de sang auquel il préférerait "un déploiement plus large [...] des campagnes de recrutement".

Une position qui rejoint en substance celle de Frank Vandembroucke (Vooruit), commanditaire de l'avis du CSS. Le ministre de la Santé a indiqué mercredi continuer à soutenir la pratique actuelle, qui veut que les plus de 65 ans qui ont déjà donné du sang puissent continuer à le faire. Il n'est toutefois pas favorable à l'admission de "nouveaux" donneurs après 65 ans.

L. D.